

OFFICE NOTARIAL DE BRETAGNE SUR ORGE



SERVICE NEGOCIATION

Montant TTC (T.V.A. de 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée

BAREME DE TRANSACTION MIS A JOUR LE 01/09/2023	
Jusqu'à 100 000 Euros	= forfait de 5.000 € TTC maximum
De 100 001 à 200 000 Euros	= 5 % TTC maximum
De 200 001 à 500 000 Euros	= 4 % TTC maximum
Au-delà de 500 000 Euros	= 3 % TTC maximum
Coût de l'avis de valeur 180 Euros TTC	